

MC

VENDEUR-CONSEIL EN PRODUITS
TECHNIQUES POUR L'HABITAT

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du Pays d'Aunis - 17700 Surgères
Tel : 05 46 07 00 67
Contact : Corinne MALIN, Animatrice pédagogique
Tel : 06 98 18 43 80

LE MÉTIER

Le vendeur conseille et oriente le client, particulier ou professionnel, pour l'achat de produits de bricolage ou d'entretien de la maison dans des entreprises de commerce de gros et/ou de détail en quincaillerie, droguerie, bazar, bricolage et fournitures industrielles.

COMPÉTENCES VISÉES

- Compétences organisationnelles.
- Capacité à évoluer dans des environnements numériques et digitalisés.
- Aisance à travailler en équipe.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Vendeur(se) conseil.
- Vendeur(se) qualifié(e).
- Conseiller(ère) de vente.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un baccalauréat professionnel du secteur industriel ou commerce, d'un baccalauréat sciences et technologies de l'industrie et du développement durable avec une spécialité du domaine.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 12 semaines en centre de formation, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 420h.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Brevet de Technicien Supérieur.
- Formation complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti. Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap. Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

• Réussite aux examens :	100,00 %
• Taux d'insertion :	NC
• Taux de poursuite d'étude :	NC
• Taux de rupture :	se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

